



EN BREF :

- État de la situation : conditions de croissance des crucifères.
- Mouche du chou : tranquille sauf dans quelques champs de rutabagas de Lanaudière.
- Chenilles défoliatrices : présence accrue de la piéride du chou; les interventions se poursuivent.
- Cécidomyie du chou-fleur : hausse des captures dans la plupart des sites du réseau où elle avait déjà été dépiquée.
- Autres insectes : altises, pucerons, punaises ternes et thrips.
- Maladies : nouveaux cas de sclérotiniose ainsi que légère progression du mildiou, de la nervation noire, des taches alternariennes et de la sclérotiniose.

ÉTAT DE LA SITUATION

Dernièrement, les précipitations ont été fort variables d'un secteur à l'autre. Dans certains sites de Lanaudière et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, où des pluies abondantes sont tombées la semaine passée et où les sols sont mal drainés, on observe des crucifères souffrant d'asphyxie racinaire. Dans les pires cas, les plants sont morts.

On remarque toujours la présence de brûlure de la pointe dans le chou-fleur. Ce désordre est causé par un manque de calcium lors des poussées de croissance des crucifères. Un apport régulier en eau favorisant une croissance normale, et des applications foliaires de calcium permettent de prévenir la brûlure de la pointe.

De l'œdème est apparu au cours des derniers jours sous les feuilles de crucifères. Ce problème apparaît habituellement à la suite de périodes où le sol est tiède et humide et où l'air de la nuit est frais et saturé en eau. Pour prévenir ce désordre abiotique, on recommande d'éviter l'irrigation excessive durant les périodes où les températures jour-nuit varient de façon importante.

MOUCHE DU CHOU

La mouche du chou est tranquille ces temps-ci. La ponte est très faible, sauf dans quelques champs de rutabagas de Lanaudière où elle est plus abondante. Des traitements sont alors faits. Pour ce type de crucifères à racine tubéreuse, la protection contre la mouche du chou doit être assurée jusqu'à leur récolte.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

On signale une présence accrue de larves de la piéride du chou dans tous les secteurs où nos collaborateurs dépistent. On observe également un grand nombre de larves de la fausse-teigne des crucifères dans les champs de crucifères. Des interventions sont donc en cours pour réprimer ces chenilles défoliatrices.

Dépistez régulièrement vos champs de crucifères à la recherche des chenilles défoliatrices. Ainsi, vous pourrez protéger adéquatement vos cultures en traitant dès que les seuils d'intervention seront atteints. Pour obtenir un contrôle optimal, il est important d'intervenir lorsque les chenilles sont petites et de bien couvrir le feuillage afin d'atteindre les chenilles là où elles sont présentes. Utilisez toujours les insecticides homologués contre les chenilles défoliatrices présentes dans vos champs de crucifères et, afin de limiter les risques de développement de résistance, alternez les groupes de pesticides utilisés. Si vous décidez d'utiliser des insecticides à base de pyréthrinoïdes de synthèse, sachez qu'ils offrent habituellement un meilleur contrôle des larves de lépidoptères lorsque les températures sont d'environ 20 degrés Celsius.

La liste des insecticides homologués dans les crucifères contre les chenilles défoliatrices est disponible dans le bulletin d'information **No 01** du 3 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>). N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller horticole qui pourra vous aider à déterminer le seuil d'intervention qui convient à votre situation et vous aider dans votre choix de pesticides. Lisez attentivement les étiquettes des produits avant de les appliquer pour connaître toute l'information sur les doses, les stades d'application, les conditions de succès, etc.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Encore cette semaine, la tendance est à l'augmentation des captures de la cécidomyie du chou-fleur dans les champs de crucifères du réseau où elle avait déjà été dépistée. On en retrouve donc dans plusieurs des sites des régions des Basses-Laurentides, de Lanaudière, de Laval, de la Mauricie et de la Montérégie-Ouest. Cependant, il n'y a toujours pas de capture de la cécidomyie du chou-fleur dans les pièges à phéromone installés dans les sites du réseau des régions de la Capitale-Nationale, de la Montérégie-Est et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans les champs où on capture des cécidomyies du chou-fleur avec les pièges à phéromone spécifiques pour cet insecte, des traitements sont effectués afin de protéger les crucifères, et ce, jusqu'à leur récolte. Les interventions doivent avoir lieu rapidement après le relevé des captures, car le cycle de développement de l'insecte est assez court. Si des dommages sont observés sur les points de croissance, il est déjà trop tard pour intervenir.

La stratégie d'intervention contre la cécidomyie du chou-fleur vous est présentée dans l'avertissement **No 15** du 11 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15cru11.pdf>).

AUTRES INSECTES

La présence d'altises, de pucerons, de punaises ternes et de thrips est variable selon les secteurs et le type de crucifères. Des interventions sont en cours pour protéger les cultures les plus à risques. Des traitements sont donc faits contre les thrips dans quelques champs de choux, contre les pucerons dans certains champs de rutabagas et de crucifères asiatiques et contre les altises et les punaises ternes affectant des crucifères asiatiques.



MALADIES

Sclérotiniose

De nouveaux cas de sclérotiniose ainsi qu'une augmentation de la maladie aux endroits où elle avait déjà été détectée nous sont rapportés pour les régions de la Capitale-Nationale et de Lanaudière.

Mildiou, nervation noire et taches alternariennes

Dans la région de la Capitale-Nationale, on nous signale que le mildiou, la nervation noire et les taches alternariennes progressent légèrement dans les champs de crucifères déjà affectés par ces maladies.

Des fongicides sont homologués pour lutter contre le mildiou, la sclérotiniose et les taches alternariennes dans différentes crucifères. Pour connaître la liste de ces produits, référez-vous au bulletin d'information No 01 du 3 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>).

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome – Avertisseuse crucifères
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 - L'Assomption (Québec) J5W 1T3
Téléphone : 450 589-5781, poste 278 – Télécopieur : 450 589-7812
Courriel : melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Maripier Mercier, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – crucifères – 17 août 2011

